

Tableau 2.1 Québec Fonds alloués par la province pour les services de garde reconnus au 31 mars 2016

Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	639 000 000 \$ ^a
Financement des services de garde subventionnés à l'enfance (par le Ministère)	2 350 436 100 \$
Entente avec le gouvernement de la nation crie	18 099 400 \$
Financement du MEES pour le programme des services de garde en milieu scolaire	248 600 000 \$
TOTAL	3 256 135 500 \$

^a Ministère des Finances, Dépenses fiscales – édition 2016, Gouvernement du Québec, 2017, projection pour l'année 2016. Cette dépense ne s'applique pas exclusivement aux services de garde régis par la Loi.